



PREFECTURE DE LA REGION RHONE-ALPES ET DU RHONE

DIRECTION DES ACTIONS
INTERMINISTERIELLES

Lyon, le **7 MAI 2009**

Bureau de l'aménagement, du développement
et des infrastructures

COMMUNIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2009-2502 du 6 mai 2009, la mise à l'étude du fuseau « Plaine d'Heyrieux-Sibelin Nord » de la partie Sud du projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise a été prise en considération.

Le fuseau d'étude concerne le territoire des communes de Saint Laurent de Mure, Saint Pierre de Chandieu, Toussieu, Mions, Chaponnay, Marennes, Corbas, Saint Symphorien d'Ozon, Feyzin et Solaize dans le département du Rhône.

Les terrains affectés sont délimités par un plan annexé à cet arrêté préfectoral.

Il pourra être sursis à statuer sur toute demande d'autorisation susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation du projet sur les terrains situés dans le fuseau d'étude.

Ces documents peuvent être consultés à la préfecture du Rhône (direction des actions interministérielles – bureau de l'aménagement, du développement et des infrastructures), à la direction régionale de l'équipement (cité administrative d'Etat, 165, rue Garibaldi 69003 Lyon), à la direction régionale de Réseau Ferré de France (78, rue de la Villette 69003 Lyon), et dans les mairies des communes précitées.

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation
Le Secrétaire Général,

René BIDAL